



V – ÉDUCATION

Il suffit d'avoir des enfants scolarisés , de dialoguer avec des enseignants et des parents, pour constater que le système actuel ne convient à personne : rythmes scolaires inadaptés, remplacement de l'allemand ou du latin par la langue arabe, nivellement par le bas , ... ça ne fonctionne pas !

D'autant que les résultats sont sans appel : le dernier comparatif international (TIMSS) de novembre 2016 attribue à la France la dernière position en Europe , en matière de niveau en mathématiques et en sciences (tests réalisés sur des élèves de CM1 et Terminale S).

La France est devenue « le cancre de l'Europe » , alors même que le budget du ministère de l'éducation n'a jamais été si élevé, et qu'il est le plus gros Budget de l'Etat ; il s'élèvera en 2017 à 92 milliards € (68 milliards € pour l'Education Nationale et 24 milliards € pour l'Enseignement supérieur et la Recherche) soit 3 milliards € de plus qu'en 2016 !

En clair, actuellement, plus on dépense , plus les résultats sont catastrophiques : c'est donc bien un problème de programmes et de méthodes , plus que de moyens, de personnel ou d'élèves, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire. **L'excellence et la recherche de l'excellence , ce n'est ni de l'élitisme, ni du communautarisme, c'est du bon sens , et c'est bien ce vers quoi il faut tendre !**

IL FAUT DONC AGIR :

- Abroger la réforme des rythmes scolaires,
- Réaménager le temps de présence des enseignants, qui grâce à l'informatique et à internet ont désormais à disposition de nouveaux outils pédagogiques plus ludiques
- Elargir l'autonomie des universités avec la liberté de fixer les droits d'inscription et les critères de sélection
- Redonner plus d'autonomie aux établissements scolaires (donner des nouvelles marges d'action aux équipes éducatives pour adapter le rythme et l'offre aux besoins réellement constatés par les professeurs, les équipes éducatives volontaires pourront également gérer les moyens garantis et versés par l'État, dans le respect du socle commun)
- Créer des Conseils Educatifs d'Etablissements : ces conseils travailleront avec le chef d'établissement pour animer et gérer l'établissement. Un système de décharge partielle de cours sera prévu pour permettre aux enseignants de s'y impliquer
- Revaloriser le statut des enseignants.
- Augmenter la rémunération des enseignants du primaire de 10%
- Améliorer la formation initiale et continue de tous les enseignants et le rôle des professeurs tuteurs
- Rétablir le port obligatoire de l'uniforme à l'école (vecteur d'égalité pour les enfants et source d'économies pour les parents), afin de rappeler que celle-ci refuse les distinctions religieuses et sociales